



Accusée de vol par la fille de mes employeurs

Par **dolphina**, le **09/05/2011 à 22:40**

Bonjour, je vous explique en détail mon histoire car j'ai besoin de conseils et d'aides.

J'étais auxiliaire de vie à domicile depuis janvier pour un couple de personnes âgées au début quelques heures par semaines puis ils ont eu besoin de soins et présence 24h/24, depuis début avril, j'ai accepté ses heures supplémentaires et ceux trois fois par semaine (au total 72h de travail par semaine). Lorsque j'ai appris que nous ne serions payés que 12h vu la charge de travail, la fatigue que cela entraînaient... j'ai décidé d'arrêter et demander à me faire remplacer (nous étions 3 auxiliaires à se partager la semaine) car j'ai craqué psychologiquement. j'en ai fait part à leur famille avec lesquels je m'entendais très bien et à la chargée de clientèle de l'agence qui m'emploie. Je leurs ai expliqué les raisons de mon arrêt qu'ils ont compris parfaitement. (le 26 avril).

Le 2 mai je reçois un appel de l'agence me demandant de me présenter le plus rapidement possible, en arrivant elle m'explique que la fille m'accuse d'avoir voler un appareil photo et de l'argent en liquide à plusieurs reprises. Choquée par ses accusations je lui explique calmement que je n'y suis pour rien, elle m'a répondu qu'elle ne pourrait m'aider, ni me défendre puisque j'ai démissionné de cette mission. Suite à ça pendant 3 jours leurs filles m'a harcelé par mail en me disant qu'ils savaient que c'était moi, que je devais me dénoncer sinon ils porteraient plainte en me laissant en délais jusqu'au 6 mai. je me suis défendu comme j'ai pu, qu'ils n'avaient pas le droit de m'accuser à tort de ces délits, que je ne me laisserai pas faire en portant plainte pour accusations mensongères. Le délais annoncer est passé depuis 3 jours et je n'ai plus de nouvelles d'eux. Je ne sais pas quoi faire, si ils ont réellement porter plainte, si c'était du bleuf....Que se passera t il s'ils ont porter plainte? Comment savoir si la plainte a été déposé? Dois je attendre d'être convoqué ou non? Aidez moi svp

Par **Domil**, le **09/05/2011 à 22:57**

oui, vous devez attendre.

Si votre employeur accepte d'attester dans les formes légales des accusations proférées par la fille, vous pourriez porter plainte pour diffamation privée

Par **dolphina**, le **09/05/2011 à 23:19**

Si la plainte a bien été déposé combien de temps dois je attendre? ça me rend malade cette histoire, ces fausses accusations. Cela porte atteinte à mon travail, à ma réputation, à ma

santé....

Dois je contacter un avocat? Préparer une défense? J'ai déjà recueillis des témoignages d'anciens employeurs qui me soutiennent.

je vis chez mes parents, peut il y avoir une perquisition? je ne veux pas leur infliger ça, je ne leur en ai pas parler dans l'immédiat pour ne pas les inquiéter.

Par **Domil**, le **09/05/2011** à **23:30**

Vous ne pouvez qu'attendre ou attaquer en diffamation

Par **dolphina**, le **09/05/2011** à **23:37**

Je vais porter plainte en diffamation et attendre.

J'espère qu'ils se rendront compte que porter de fausses accusations est grave, très grave, surtout du ridicule de la situation et du faite qu'ils ont nuit à ma vie professionnelle.

Si vous pensez à d'autres conseils n'hésitez pas à m'en faire part.

Je suis très angoissée face à ça.

Merci de m'avoir répondu.

Par **Nathalia50**, le **14/09/2012** à **10:04**

bonjour,

je me retrouve dans le même cas que vous car je suis accusé de vol par la fille de la personne chez qui j'intervenais et j'aurais souhaité savoir si vous pouviez me racontez ce que vous avez fait et ce qui vous est arrivé par la suite.

j'espère avoir une réponse rapidement